

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,

J. MONIER, Directeur,

Téléphone Bell No 2602.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL 9 JANVIER 1891

ACTUALITES

On a constaté par l'inspection des ruines après incendie, que ce sont les briques et les blocs en *terra cotta* qui résistent le mieux au feu, à l'eau et à la gelée.

Les autorités municipales de Rome viennent de décréter que les noms des fabricants et des vendeurs de substances alimentaires falsifiées seront publiés dans les journaux quotidiens (probablement aux frais des délinquants).

Le président de la république de Liberia, cote occidentale de l'Afrique a lancé un décret assurant à une compagnie anglaise le droit exclusif d'exportation des gommes, caoutchouc et gutta-percha du territoire de la république. Toute infraction à cette ordonnance sera punie d'une amende de \$5,000 à \$10,000.

La principale industrie de Zanzibar, contrée équatoriale de l'est de l'Afrique est l'exploitation du giroflier qui y a été implanté en 1830 et y a parfaitement réussi. La récolte de clous de girofle pour l'année 1890 est évaluée à 13,000,000 de livres valant en moyenne dix centins la livre sur les lieux. Un arbre de dix ans peut donner 20 livres de clous et on obtient fréquemment 100 livres d'un sujet de 20 ans.

LES TAXES

Il se répand en ce moment dans la partie agricole de la province, une idée économique tout à fait fautive qu'il est du devoir des gens sages de faire disparaître avant qu'elle ait le temps de s'implanter dans l'esprit de nos agriculteurs et de ruiner l'avenir de la province.

Cette idée erronée procède originellement d'un cri qui a eu beaucoup de retentissement en son temps.

Pour garder la nationalité canadienne française contre l'envahissement d'autres nationalités, on a dit aux Canadiens Français: "Emparons-nous du sol." Le conseil est bon, dans une certaine mesure; mais comme toute bonne chose, il devient mauvais quand on en abuse. Et l'abus qu'on en fait s'est montré en pleine lumière, il y a quelques jours lorsqu'un politicien patriote convaincu mais pauvre économiste, est venu demander le dégrèvement total du sol et l'imposition sur le capital seul de toutes les taxes nécessaires au fonctionnement de l'administration gouvernementale.

L'erreur économique de cette proposition est facile à démontrer. Elle fait une distinction absolue entre la propriété foncière et le capital. Nous savons que certains économistes ne classent pas la terre comme un capital; mais nous pouvons en citer un bien plus grand nombre qui la considèrent, lorsqu'elle est exploitée, comme un capital à autant de titres que les bâtiments du fabrique, la voie d'un chemin de fer etc.

"Le capital d'une nation, dit Bastiat, c'est la totalité de ses matériaux, provisions et instruments."

"Le capital, dit M. Courcelle Seneuil, n'est autre chose que la somme des richesses existantes, à un moment donné, dans l'espace que l'on désigne ou en la possession de la personne dont on parle. Capital est donc à certains égards synonyme de richesse puisque l'une et l'autre appellation s'appliquent aux mêmes objets considérés en général et sans distinction."

"Pour moi, dit M. Emile de Girardin, capital et propriété sont tout un."

"Le capital, dit M. Bonfield, c'est la somme des biens qui nous sont donnés par la nature ou que nous avons accumulés par abstinence."

Stuart Mill dit: "Le capital est la richesse appliquée à un emploi reproductif."

Mais ces économistes établissent deux catégories: le capital fixe et le capital circulant. Le capital fixe serait celui qui reste entre les mains du producteur, et ne s'épuise pas par la production; le capital circulant, au contraire, est celui que la production absorbe et qui change de mains pour revenir sous une autre forme chez le producteur.

Concluant des principes qui précèdent; on arrive aux conclusions suivantes que nous empruntons à l'ouvrage de M. Ménier: "Théorie et application de l'impôt sur le capital":

"Le sol est le premier des capitaux fixes, sous sol, pas d'hommes, pas d'animaux, pas de plantes. Tout homme approprie au moins à ses besoins la grandeur du sol que recouvre la plante de ses pieds."

"Mais pour que l'homme utilise cette portion si restreinte du sol, il faut qu'il vive, il faut qu'il mange, il faut qu'il consomme du capital circulant."

"Il y a donc ce double fait: sans capital fixe, il n'y aurait pas de capital circulant; et sans capital circulant, il pourrait y avoir des agents naturels, mais il n'y aurait pas de capital fixe, par cette excellente raison qu'il n'y aurait pas d'êtres organisés."

D'où M. Ménier conclut que le capital fixe ne peut exister, c'est-à-dire ne peut être utilisé qu'avec le concours du capital circulant et que là où le capital circulant n'est pas suffisant, le capital fixe, au lieu de s'accroître, diminue.

"C'est là, dit-il, la cause de la ruine de l'Irlande. L'absentéisme des Landlords qui allaient dépenser leurs revenus en Angleterre, a drainé tout le capital circulant du pays...."

Et, comparant la production agricole de la France et de l'Angleterre, à étendue égale, il constate que l'Angleterre où le capital circulant est beaucoup plus abon-

dant, produit beaucoup plus que la France.

Ainsi, le capital circulant est indispensable à l'exploitation du sol et le produit de l'exploitation du sol augmente ou diminue en raison directe de l'abondance ou de la disette de capital circulant, ou, pour parler en des termes que tous comprendront, plus un pays a un commerce actif et une industrie prospère, plus le sol y est productif.

Donc M. Thibault se trompe du tout au tout lorsqu'il prétend que le moyen d'enrichir les cultivateurs est de dégrèver leurs terres et de faire porter au capital—c'est-à-dire au commerce et à l'industrie, toutes les charges de l'état, de l'éducation et de l'administration municipale.

Nous aurions pu nous dispenser de faire une démonstration scientifique de ce point; le bon Lafontaine n'avait point la prétention d'être un savant lorsqu'il contait à nos ancêtres la fable des membres se révoltant contre l'estomac. L'agriculture ce sont les bras, les pieds, les membres qui produisent, le commerce et l'industrie recueillent cette production, la transforment et la rendent à l'agriculture sous forme de vêtements, d'instruments de denrées alimentaires, d'animaux etc.

Le commerce et l'industrie, les deux formes de capital circulant que M. Thibault voudrait taxer, sont aussi nécessaires à l'agriculture que l'agriculture leur est nécessaire, ils prospèrent ou périssent ensemble; on doit donc les mettre au même degré dans la sollicitude des hommes d'état et on ne doit pas surcharger les uns pour dégrèver l'autre.

A un autre point de vue, la proposition de M. Thibault est encore fallacieuse. Il demande qu'on dégrève le sol, comme si le sol était réellement écrasé sous les impôts.

Mettant à part les villes où la taxe foncière est plus ou moins élevée, et où la propriété produit en conséquence, quels sont les impôts que paient les propriétés foncières. La propriété rurale en général ne contribue pas un sou aux dépenses du gouvernement de la province, et fort peu à celles du gouvernement fédéral par ce que les cultivateurs ne consomment que fort peu d'articles importés.

Sur le budget de \$3,600,000 de recettes que perçoit le gouvernement, il y a \$1,200,000 provenant des subventions fédérales, \$1,000,000 des bois et terres de la couronne; \$400,000 des licences des hôteliers etc; \$350,000 dont fournis par les plaideurs \$150,000 par les capitaux commerciaux et l'industrie; le reste provient d'intérêts sur des fonds placés, et de rentrées administratives diverses. A laquelle de ces recettes contribue le cultivateur comme tel? A aucune.

Ce qui ruine le cultivateur ce n'est donc pas qu'il soit trop taxé, puisqu'il ne l'est pas du tout; c'est qu'il cultive mal. Qu'on tâche donc de s'en persuader et si l'on veut l'empêcher d'émigrer, non pas pour aller chercher ailleurs un sol dégrèvé, mais pour se livrer à l'industrie, il faut qu'on commence par lui apprendre à cultiver.

Pour impressions commerciales, s'adresser No. 32 rue St-Gabriel.

PATES ALIMENTAIRES

Une industrie qui devrait être mieux protégée et qui pourrait atteindre un développement considérable c'est celle des pâtes alimentaires: vermicelles, macaronis, etc. L'importation de ces articles est très considérable et nuit à l'écoulement des produits du pays. N'est-il pas anormal qu'un pays comme le nôtre qui produit et exporte les meilleures sortes de blé dur, dont la farine, comme on le sait, donne les meilleurs macaronis et vermicelles, importe des macaronis et des vermicelles de France et d'Italie? Nous avons la matière première, nous avons un marché considérable, nous devrions donc encourager la fabrication des pâtes alimentaires canadiennes en leur donnant une protection suffisante.

Voici, par exemple, une maison canadienne: MM. Coutu et Jacques qui viennent de fonder un vaste établissement pour la fabrication du macaroni et du vermicelle, sous le nom de "The Dominion Macaroni & Vermicelli Company." Leurs produits ont été bien accueillis par le commerce et les consommateurs; mais il leur faut subir la concurrence des produits importés, qui quoique n'étant pas de meilleure qualité, jouissent par le fait même qu'ils sont importés, d'une fausse réputation de supériorité.

Si, au lieu d'avoir à subir cette compétition, MM. Coutu et Jacques pouvaient jouir librement de notre marché, n'est-il pas évident qu'ils pourraient fabriquer à meilleur compte parce qu'ils feraient de plus fortes quantités, tout en donnant une qualité insurpassable à leurs produits?

Il y a donc un intérêt national à encourager MM. Coutu & Jacques pour le commerce en faisant connaître leur produits aux consommateurs et pour le gouvernement en protégeant cette industrie, qui a beaucoup plus de droit à cette protection puisqu'elle emploie des matières premières canadiennes, que l'industrie du coton, du sucre etc, qui font venir leurs matières premières de l'étranger.

STATISTIQUE COMMERCIALE.

(Suite et fin)

Pour terminer cette étude sur le commerce du Canada, il nous restait à jeter un rapide coup d'œil sur nos débouchés principaux. Nous mentionnerons seulement les pays qui nous achètent au moins pour \$100,000.

MINES ET PRODUITS DES MINES

Iles Britanniques.....	\$ 422,355
Terreneuve.....	153,311
Etats Unis.....	3,753,351

Nos exportations minières à Terre-neuve consistent exclusivement en charbons venant de la Nouvelle Ecosse. En Angleterre, nous envoyons surtout de l'apatite ou phosphate de chaux en roche provenant des mines de Buckingham et autres endroits de cette région. Aux Etats-Unis, nous envoyons des mines de fer, de cuivre, du nickel provenant des environs de Sunbury, Ont, du quartz aurifère, du gypse, du marbre, de l'amiant, du plomb.